

## COMPTE RENDU CA 02/03/09

*Présents : N. Lemaire, P. Chèze, JR. Supper, P. Exertier, O. Malègue, F. Deflaugergues, P. Collard, L. Vincent, G. Josseron, Q. Supper, C. Bouyouud, F. Ducoeur, D. Laurent, L. Meignan*

### 1. Rupture du contrat de Tanguy

Phase finale de rupture du contrat de travail professionnel

En attente de la réponse de la lettre DTE

Prime de départ conventionnelle 1106 euros dont 150 euros d'avance sur frais à déduire

Pas d'annonce sur le site internet tant que la réponse officielle de la DTE n'est pas reçue, **Lucas**

Pas de remplacement salarié pour la fin de l'année ce qui laisse 5 mois de réflexion afin de se projeter dans la meilleure configuration durable.

### 2. Achat véhicule

Fourgon RENAULT TRAFIC rallongé blanc neuf à 20000 euros à récupérer sur Paris (**Laurence ira le chercher le 17 Mars**)

Réflexion sur la déco et le sponsoring, **Joss**

Réglementation d'usage à réfléchir sur l'utilisation globale du véhicule (stages, compétitions, sorties falaises ...), Françoise, **Laurence + Christine**

### 3. Remboursement frais compétiteurs

#### Équipe de France

Sous réserve de participations effectives aux entraînements ou aux manifestations auxquels ils seront conviés par le club (compètes, représentations, stages.....). Pour toutes les catégories, les grimpeurs sélectionnés au moins 1x en stage EDF, ou sélectionnés au moins 1x sur 1 compète internationale : ouverture de droits au remboursement des frais de déplacement aux stages EDF et aux compètes internationales (frais d'hébergement/frais de licence internationale inclus) le tout dans la limite de 1000€/grimpeur/euse par année sportive, sans effet rétroactif. Ces remboursements se feront sur présentation de justificatifs de paiement; le bureau se réserve le droit de refuser toute demande abusive (prix de prestations anormalement élevées...).

Avec les mêmes critères, ouverture du droit à déposer une demande exceptionnelle de remboursement d'autres frais qui devra être présentée à l'agrément du bureau avant engagement de la dépense.

#### Compétitions adultes - France métropolitaine

Remboursement des frais de route (remboursements kilométriques, 0,5 euros + péages) sous conditions de :

- Mise à disposition d'un véhicule/1 déplacement par compétiteur
- Remplissages optimisés des véhicules (indication sur la feuille de remboursement des noms des personnes transportées).

Remboursement des frais d'hébergement (hôtel) sous conditions de :

- décision préalable du bureau d'hébergement sur place ou de déplacement

#### Compétitions jeunes - France métropolitaine

Remboursement des frais de route (remboursements kilométriques, 0,5 euros + péages) sous conditions de :

- Mise à disposition d'un véhicule/2 déplacements par compétiteur
- Remplissages optimisés des véhicules (indication sur la feuille de remboursement des noms des personnes transportées).

Remboursement des frais d'hébergement (hôtel) sous conditions de :

- décision préalable du bureau d'hébergement sur place ou de déplacement

Diffusion sur le site internet dès que Philippe reçoit le texte

#### 4. Partenariats

Convention rédigée à remplir club + partenaire

Revoir la plaquette avec le pb des coûts des supports (déco véhicule et Fun Fly), **Joss et Olivier**

Une liste des partenaires potentiels serait créée et chacun sera contacté par 2 ou 3 personnes en charge du développement du partenariat. La responsabilité d'ensemble : **Nathalie Raffenot ?? à confirmer**

#### 5. Organisation Coupe du Monde

Idée de faire une étape de coupe de monde de difficulté, de bloc et de vitesse à la fois

Préparation de 18 mois donc courant 2010 en alternance avec Valence

Budget Valence de 83000 euros

Négociations à voir au Phare (société Véga) pour location **François, Lucas**

Évaluations des prestations si trop élevé => on abandonne le projet

Voir avec Vincent Cossé de la FFME pour tout le mémo de l'organisation, **Françoise**

#### 6. Salariés

Synthèse des conditions de décompte du temps de travail dans le cadre de contrat actualisés

**(en gras, dispositions convention collective -  
souligné les dispositions au delà de la convention collective)**

DUREES MAXIMALES

**jour 12 H**

**semaine 48 H**

DUREES NORMALES

année 1583 H

semaine 35 H

MODALITES DECOMPTE

**journée stage ou compet avec nuit 7 H (jour) + 3H10 (nuit)**

préparation et repli stage - sans nuitée 4H - avec nuitée 8H

**coefficient majorateur 1,5 pour travail pendant jour de congé (peut être dimanche ou autre jour défini annuellement)**

préparation et repli pour encadrement < à la journée - 1 seul créneau ajout 1H - 2

créneaux ou plus ajout 1H30 - demie journée ajout 1H30 - journée ajout 1H30

déplacement à la journée compet ou falaise, décompte réel avec plafond max à 10 H 30 + ajout 1H30

entretien matériel, convenir du nombre d'heures consacrées annuellement en fonction des tâches à réaliser

administratif, convenir du nombre d'heures consacrées annuellement en fonction des tâches à réaliser

Revalorisation des salaires de David et Philippe à discuter, **Lucas, Joss**

#### 7. Créneaux falaises printemps

Pas mal de questions, l'idée est positive mais il y a des divergences sur l'idée en termes d'efficacité et de temps

Ce qui est intéressant c'est les sorties à la journée

Maintenir les créneaux SAE aux lieux et aux heures ou les supprimer ponctuellement par exemple : plus de créneaux en mai remplacer par 2 dimanche ou samedi dans le mois....

**Mot du soir => Efficacité**

Chaque Pôle fera des propositions, François, **Joss, Norbert**

#### 8. Inauguration du Phare

Félicitations et remerciements de Chambéry Métropole

#### 9. T-shirt du club et son nouveau logo"

Tenue rose foncé pour les hommes et rose claire pour les femmes.

Sur une quinzaine de logos qui ont été créés, celui de Bastien Bruneau a été retenu et sera diffusé sur le site Internet, tout comme l'ensemble des contributions, dès qu'il aura été légèrement modifié à la demande du CA.

#### 10. Remboursement d'achat matériel professionnel personnel salariés

200 euros TTC sont allouées aux salariés sous forme de remboursement de frais => matériel de grimpe perso exclusivement